

le peu de zèle et la mauvaise volonté d'un si grand nombre, il vous interdirait les divins offices jusqu'à ce que vous montriez plus de zèle pour les choses de Dieu, plus de respect pour la religion et plus d'ardeur pour votre salut. ”

Le Père déclare encore, comme à la Pointe-de-l'Eglise, qu'il se verra dans l'obligation de refuser les sacrements aux récalcitrants. On s'étonnera de cette sévérité, si contraire à nos moeurs actuelles. Bien maladroit serait aujourd'hui le pasteur d'âmes qui voudrait sévir de la même façon. Il faut reporter son esprit aux usages du temps et se rappeler que les Acadiens en général avaient pour le prêtre un respect que la persécution et l'exil n'avaient fait qu'augmenter. Si le Père Sigogne s'est servi de ces moyens extrêmes, c'est qu'il savait que ses paroissiens ne passeraient pas outre. Et, comme il s'agissait du bien des âmes, la charité chrétienne lui commandait de les prendre. De fait, ces procédés eurent un effet salutaire. L'église était bénite le 21 août 1908 au milieu de la paix et de l'allégresse de toute la population.

Pour en finir avec ces questions de construction, nous dirons encore que le Père Sigogne bâtit des chapelles et fonda des paroisses à Pomcoup en 1815 et à Meteghan en 1817.

* * *

La question du support du curé suscita de même une forte opposition. C'était une nouveauté, et les Acadiens d'alors avaient en horreur la nouveauté. Sans doute, ils reconnaissaient en principe au curé le droit de vivre de l'autel. Mais on se divisait sur les moyens à prendre pour assurer cette subsistance. Tous convenaient de voter, pour le soutien du pasteur, quatre cents dollars, à être repartis entre les missions de Sainte-Marie et de Sainte-Anne. Mais — chose qui fera quelque peu sourire — un certain nombre voulaient que chaque